

INFORMATION ET PROCEDURE

(Faculté de Droit)

Par la diffusion de façon ciblée de votre thèse de doctorat vous mettez une source d'information importante à la disposition des chercheurs dans le monde scientifique.

Sous le signe de l'accès public aux résultats de la recherche, tout comme d'autres Universités suisses, l'Université de Fribourg a décidé en 2001 d'assurer la diffusion de ces ouvrages par voie électronique. C'est dans ce but que jusqu'en 2014, le site internet *eThesis* a été créé afin de rendre accessible les thèses. Depuis 2015, les thèses sont accessibles sur le site de la bibliothèque numérique du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale dénommée «RERO DOC ». Les doctorant(e)s de la Faculté de Droit ont la possibilité de publier leurs thèses sous forme électronique, mais seulement 6 mois après avoir déposé les exemplaires imprimés requis pour l'obtention du doctorat.

Dans ce schéma, relevons les avantages suivants:

- o ***Le dépôt des thèses de l'Université de Fribourg est gratuit et le délai pour qu'elles soient accessibles est de 4 semaines maximum ;***
- o ***vous contribuez de manière efficace à votre renommée et à celui de l'Université;***
- o ***le repérage et l'accès rapide au document vous permettent de vous adresser à un public plus vaste que seulement le public scientifique;***
- o ***vous mettez à disposition de la communauté scientifique des informations précieuses.***

Un contrat sera établi entre l'Université et le/la doctorant/e afin que celui-ci seul soit investi des droits d'auteur de la thèse. Celui-ci peut être téléchargé depuis le site web du [Service Promotion Recherche](#).

Procédure de publication

1. Le/la doctorant/e complète la défense de la thèse et fournit les exemplaires imprimés exigés au Décanat;
2. 6 mois plus tard (confirmation du Décanat est requis), le Service Promotion Recherche et le/la doctorant/e signent un contrat (en deux exemplaires) concernant la publication de la thèse sur RERO DOC sous forme de document PDF;
3. Le Service Promotion Recherche publie la thèse sur RERO DOC;
4. Le Service Promotion Recherche confirme la publication au/à la doctorant/e ainsi qu'au Décanat de manière écrite.

***La possibilité de diffuser plus largement votre thèse existe,
alors saisissez-la et contactez-nous!***